

Stratégie sur le dépistage du cancer de la prostate



Pour la première fois, nous publions dans ce numéro une stratégie concernant le dépistage d'une maladie et non pas un diagnostic ou un traitement. Cette stratégie a été incitée par la Direction de la Santé du Département de l'Action Sociale et de la Santé du canton de Genève. Leur première intention était de donner une information sur le dépistage du cancer de la prostate à toute la population. Les premières versions d'un tel texte, soumises à des experts de diverses provenances, ont suscité de telles controverses et des avis si contradictoires, qu'elles ont été abandonnées et qu'on s'est alors adressé à nous afin de donner l'information la plus objective possible aux médecins de premier recours avec qui, finalement, chaque patient discutera sa prévention individuelle. Pour répondre à cette demande, nous nous sommes largement inspirés d'une revue de la littéra-

 Tableau 1. Conditions pour un dépistage systématique efficace.

- 1. La maladie est-elle fréquente?
- 2. La maladie est-elle la cause d'une morbidité et d'une mortalité significatives?
- 3. La maladie a-t-elle une phase asymptomatique?
- 4. Les méthodes de dépistage sont-elles acceptables pour le patient?
- 5. Les méthodes de dépistage sont-elles sensibles et spécifiques?
- 6. Le traitement de la phase asymptomatique donne-t-il des meilleurs résultats que le traitement dans la phase symptomatique?
- 7. Le traitement dans la phase asymptomatique est-il acceptable pour le patient?
- 8. La balance coût/bénéfice est-elle positive?

ture et des recommandations internationales provenant d'agences «neutres» telles que la U.S. Preventive Services Task Force [1].

Comme toute intervention médicale, un dépistage a des effets positifs et négatifs. Contrairement à une intervention thérapeutique, l'effet positif du dépistage se mesure souvent uniquement dans la population dans son ensemble et dont l'individu fait partie. L'enjeu éthique n'est donc pas uniquement le primum nil nocere pour l'individu, mais la question «aije le droit de faire des dégâts chez mon patient pour améliorer la santé de la population?». Ce dilemme demande qu'il y ait des règles strictes pour appliquer un dépistage systématique (voir tableau 1). Pour beaucoup d'actions de prévention, les points 1) à 4) du tableau sont facilement applicables. En ce qui concerne le dépistage du cancer de la prostate, les points 5), 6) et 8) ne sont pas réalisés. Pour le moment, aucune étude n'a montré que la survie ou la qualité de vie puissent être améliorées par un dépistage systématique de la population mâle. Qu'en estil alors du dépistage individuel? Celui-ci peut, bien sûr, être discuté dans un entretien à la fois basé sur une médecine scientifique et répondant au besoin, voire à l'angoisse du patient. Le but de cette stratégie est d'aider le praticien à mener cet entretien.

Hans Stalder

1 www.ahrq.gov/clinic/uspstffix.htm